

Bureau des élections, de la réglementation, des associations et des missions de proximité-titres
Section élections politiques et professionnelles
04 76 60 32 86
pref-elections-politiques@isere.gouv.fr
Affaire suivie par : FKD

**Arrêté n° 38-2023-08-01-00012 du 1^{er} août 2023
portant désignation des membres de la commission de contrôle
de la commune de MEYLAN**

LE PRÉFET DE L'ISÈRE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral, notamment les articles L. 18, L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 38-2022-03-11-00002 du 11 mars 2022 portant désignation des membres de la commission de contrôle de la commune de MEYLAN ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 – L'arrêté préfectoral susvisé est abrogé.

ARTICLE 2 – Une commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales est installée dans la commune de Meylan et est composée comme suit :

Qualité	NOM	Prénom
Conseiller municipal titulaire	BIRON	Henri
Conseiller municipal titulaire	POURRET	Ilyés
Conseillère municipale titulaire	DELIN	Noémie
Conseiller municipal suppléant	NAILLON	Antoine
Conseiller municipal titulaire	YEM	Yuthi
Conseillère municipale titulaire	GADDAS	Leïla
Conseiller municipal suppléant	OLIVIERI	Pascal

ARTICLE 3 – La composition de la commission de contrôle est rendue publique par affichage du présent arrêté sur les panneaux officiels d'informations municipales et mise en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

ARTICLE 4 – Conformément aux articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant l'autorité compétente et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le recours contentieux peut être effectué par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 – Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Isère et le Maire de la commune de Meylan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'Isère.

Le Préfet

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général

Laurent SIMPLICIEN